



Contrat de travail pour 1 jour travaille

Par **koukougikou**, le **13/01/2010** à **17:38**

Bonjour,

j'ai été employé dans une maison de retraite en cdd pendant 3 ans. Un samedi matin le cadre de garde m'appelle pour le demander de la dépanner le jour d'après dimanche donc. J'ai accepté et j'ai effectué les 8 heures de travail demandé. Cela s'est passé le 3 janvier 2010, et jusqu'à aujourd'hui je n'ai plus eu de leurs nouvelles et n'ai pas signé de contrat de travail.

Que dois-je faire?

Merci